

COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE
UFR des Sciences Humaines et Sociales
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Musicologie, parcours Musicologie de la création, de l'interprétation et de la performance** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président :

Philippe GONIN, Pr. en Musicologie, responsable de la mention du master

Membres :

Alexandre AYRAULT, ATER en Musicologie

Vincent CARINOLA, École supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté

Laurence LE DIAGON-JACQUIN, MCF-HDR en Musicologie, Université de Franche-Comté

Max NOUBEL, MCF en Musicologie

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR des Sciences humaines et Sociales est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales.

Fait à DIJON, le 17 avril 2025.


Le Doyen
de l'UFR Sciences Humaines
Hervé MOUILLEBOUCHE